



Le Jaseur du Lac

Volume 24, numéro 2 • Décembre 2008

Lac-Sergent



En amont du barrage Lac Sergent
Photo courtoisie : M. Jean Goulet

Table des matières

Mot du maire	page 3
<u>Mots des conseillers</u>	
Alain Royer, district #1	page 4
Johanne Tremblay-Côté, district #3	page 4
Hélène D. Michaud, district #2	page 5
François Garon, district #4	page 5
<u>Information municipale</u>	
Rapport du Maire	pages 6-7-8-9
Présentation du budget 2009	page 10
Message de l'inspecteur municipal	page 11
Service du greffe	page 22
Page d'histoire	page 14
Le point sur l'état du Tour du lac sud	page 15
Comité consultatif d'urbanisme	page 16
<u>Organismes et associations</u>	
Association pour la protection de l'environnement du Lac-Sergent (APPELS)	pages 16-17
<u>Association nautique du Lac-Sergent</u>	
- Mot du commodore	page 18
- Offre d'emploi Club Nautique	page 18
- Photos Anciens Commodores	page 19
Comité du centenaire de la Chapelle	pages 12-13
<u>Service divers</u>	
Régie Régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf	
- Quotes-parts 2009	pages 20-21
- Fin des activités d'enfouissement sanitaire au site de Saint-Raymond	page 23
- Vente de bacs roulants à déchets	page 11
Sûreté du Québec – communiqué	page 19
Corporation de transport régional	page 22
Services Matrec inc.	page 24

Mot du Maire

maire@villelacsargent.com



Chères Sergentoises,
Chers Sergentois,

L'année 2008 tire à sa fin. Elle s'est signalée par beaucoup de neige et beaucoup de pluie. Mais aussi des souvenirs mémorables du 400^e anniversaire de Québec.

Cette période de fin d'année est aussi le temps des bilans. Plusieurs choses se sont produites au Lac Sergent.

Lors de l'hiver, plusieurs ont profité de la piste de ski de fonds aménagée sur le lac. Le 21 juin, nous avons tenu une cérémonie protocolaire de lever de notre nouveau drapeau, accompagnée d'un hommage aux pionniers de notre ville et l'illumination de la croix. Le 13 juillet suivant, c'était la messe soulignant les 100 ans de notre chapelle. Le 23 août, la Fête de la famille, organisée par le Comité Loisir et Culture de l'Association nautique fut un succès remarquable. L'année se terminera par la Messe de minuit à la Chapelle le 24 décembre prochain.

Les travaux pour rendre notre club nautique utilisable douze mois par année se sont poursuivis par l'isolation de l'entretroit et le changement des portes d'entrée.

À l'égard de la renaturalisation, l'effort s'est poursuivi pour la bande de deux mètres riveraines des tributaires du lac. Dans l'ensemble, dans ce dossier, les choses se sont tellement bien déroulées depuis 2007 qu'il ne reste que 1749 mètres carrés à réaliser pour atteindre la totalité de notre objectif de cinq mètres. C'est pourquoi, nous avons devancé le calendrier que nous nous étions fixé pour le ramener de 2011 à 2009.

Nous avons déposé nos projets de règlements afin de finaliser la réforme de nos règlements d'urbanisme et de créer un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

Sur le plan administratif, l'année fut marquée par l'embauche de notre nouvel inspecteur, M. Guillaume Poulin, l'agrandissement des bureaux de l'hôtel de ville, la conclusion d'une entente écrite avec l'Association nautique pour l'occupation du club (un dossier qui traînait depuis 1986) et l'amélioration de la présentation de notre bulletin municipal.

Au chapitre des déceptions, nous aurions aimé faire les travaux de réfection du chemin Tour du lac Sud. L'opposition

de 57 citoyens à notre règlement d'emprunt nous a forcé à revoir ce dossier et à reporter les travaux et le règlement de l'ensemble de ce dossier avec la Ville de Sainte-

Catherine en 2009. À ce sujet, nous devons déposer prochainement un projet de loi privé à l'Assemblée nationale du Québec.

Pour l'année 2009, nous avons présenté notre budget qui prévoit le maintien à son niveau actuel de la taxe foncière générale. Malheureusement, les taxes de service ont dû être augmentées pour refléter la hausse réelle des coûts, notamment à l'égard de la neige et des matières résiduelles.

Nous maintenons notre appui à nos organismes communautaires (Association nautique et son Comité Loisir et Culture, l'APPELS et la Chapelle) en augmentant leur subvention respective. Nous poursuivons les travaux d'isolation du club nautique en refaisant la fenestration.

Nous devrions recevoir bientôt la réponse à notre demande de subvention pour la construction d'un égout collecteur. Si celle-ci est positive, les travaux pourraient commencer dès l'automne 2009.

Au terme de la troisième année de notre mandat, nous sommes fiers de ce qui a été réalisé. Nous remercions la population qui nous a toujours appuyé dans nos démarches.

En terminant, les membres du Conseil municipal et le personnel de notre ville se joignent à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux pour un Joyeux Noël et une Nouvelle Année remplie de santé, de bonheur et de succès.

Denis Racine, maire

Message des Conseillers(ères)

Alain Royer, conseiller district no 1

Chères Sergentaises,
Chers Sergentois,

L'année 2008 aura été une année bien remplie au niveau des loisirs et l'objectif d'adapter les jeux et les activités selon les besoins des citoyens a été atteint. À cet effet, le comité des Loisirs et de la Culture ainsi que l'Association Nautique ont permis aux citoyens d'en avoir pour tous les goûts. Une autre saison estivale vient de se terminer et grâce à l'implication précieuse des membres du comité des Loisirs et de la Culture ainsi que l'Association Nautique, celle-ci fût couronnée de succès. Merci à tous.

Je veux également profiter de l'occasion qui m'est offerte pour dire un **grand merci** à nos précieux bénévoles. Enfin, si vous désirez vous impliquer, veuillez m'en faire part, tous sont les bienvenus.

3^e Biennale internationale du lin de Portneuf

Dans le cadre de la 3^e Biennale internationale du lin de Portneuf, qui aura lieu à l'été 2009, c'est avec un immense plaisir que notre communauté accueillera le projet **À l'épaule** de l'artiste Colette Matte. Cette oeuvre artistique impliquant la collectivité du Lac Sergent unira deux sujets que les Sergentois et Sergentaises ont à cœur; la mise en valeur de leur patrimoine et la navigation. Une installation extérieure située sur le terrain face à la chapelle comportant deux



éléments sculpturaux intégrés au paysage de la chapelle Notre-Dame-de-la-Paix, permettra de poursuivre l'initiative de mise en valeur du paysage et de notre patrimoine. La réalisation de ce projet artistique devrait permettre de renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance à notre communauté.

La Biennale internationale du lin de Portneuf est un événement artistique et culturel mettant en lumière les pratiques contemporaines liées au lin, tant sous des aspects techniques que conceptuels. Elle a, entre autres, comme objectifs, de faire connaître et reconnaître la région de Portneuf pour sa vitalité culturelle et de favoriser la mise en lumière du travail de ses créateurs et de ses travailleurs culturels.

La programmation vous sera présentée ultérieurement.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter mes vœux de bonheur, santé et de prospérité en cette période des Fêtes pour vous et les vôtres.

Alain Royer,
Responsable des loisirs de la culture et relations avec l'Association nautique

Johanne Tremblay-Côté, conseillère district no 3

Bonjour,

Encore une autre année qui se termine, une année remplie de projets et de réalisations. Je tiens à remercier le président, monsieur Alain Royer et les membres du comité de la Culture et des Loisirs pour les efforts déployés à la concrétisation des activités tenues en cette année 2008. Nous comptons également sur votre participation pour l'an 2009 à assister en grand nombre, plusieurs événements seront à l'ordre du jour.

Je tiens aussi à remercier le président monsieur Benoît Gagné et les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour le travail accompli durant cette année 2008. Merci aussi au personnel de la Ville de Lac Sergent pour leur excellent travail, jour après jour.



Merci à vous aussi citoyennes et citoyens d'être là, car sans vous on ne pourrait pas avancer dans nos réalisations.

Il nous reste encore beaucoup à faire pour protéger notre lac et nous devons poursuivre ce que nous avons commencé.

Je profite de ce temps des Fêtes pour vous souhaiter Bonheur, Santé, Joie, Harmonie et retrouvons-nous en 2009 pour continuer vers les succès escomptés.

Un travail ne se fait jamais seul, on a toujours besoin d'aide pour l'accomplir.

Johanne Tremblay-Côté
Conseillère district no 3

Message des Conseillers(ères)

Hélène D. Michaud, conseillère du district no 2



Chères citoyennes
et chers citoyens,

L'année 2008 fut marquée par le 100^e anniversaire de notre belle chapelle. Grâce au travail du Comité organisateur dont je fais partie, des bénévoles qui ont bien voulu nous prêter main-forte, ainsi que des fonds recueillis, nous avons réalisé des travaux d'amélioration de la chapelle et de ses terrains, et tenu différents événements qui ont été couronnés de succès. L'événement de clôture du Centenaire sera évidemment la messe de Noël qui sera célébrée le 24 décembre à 20 h 30 et nous espérons que vous y assisterez nombreux (pour réservations de cartes, communiquer avec M. Laurent Langlois au 875-4509). Je vous invite par ailleurs à lire le message que le Comité organisateur vous adresse dans le présent Jaseur.

Au Conseil, différents dossiers sont en cours, mais la priorité pour l'année 2009 demeure évidemment la santé de notre lac. À cet effet, nous avons adopté le règlement # 255

modifiant le règlement # 225, afin d'avancer les échéances au 30 septembre prochain pour renaturaliser toutes les rives dégradées et les tributaires sur une profondeur de 5 mètres. Nous espérons par ailleurs connaître les suites qui seront données à la demande de subvention déposée au Gouvernement du Québec à l'automne 2007 pour la réalisation du projet d'égout collecteur et d'autres alternatives sont également à envisager.

Vous pouvez toujours compter sur mon implication et mon intérêt à défendre les dossiers de la Ville, dans le respect de la réglementation et de façon équitable pour tous les citoyens.

Je vous souhaite à tous un Joyeux Noël et une très Bonne Année 2009.

Au plaisir de vous rencontrer,

Hélène D. Michaud,
Mai 2008

François Garon, conseiller district no 4



Chères citoyennes et chers citoyens,

2008 aura été une très grosse année au chapitre des travaux publics.

Dans un premier temps, nous avons terminé notre programme de nettoyage des fossés sur l'ensemble de notre réseau routier tel que nous l'avions prévu en début de mandat.

Nous avons également procédé à l'installation de quatre nouvelles trappes à sédiment dans les tributaires conduisant au lac sur le chemin Tour-du-Lac Nord. Deux ponceaux ont également été changés afin d'éviter les dommages subis au printemps dernier sur ce chemin.

Deuxièmement, votre Conseil a également réglé une fois pour toute la problématique de la circulation de la motoneige. En effet, le chemin public de l'Ancienne-Gare servira de sortie légale en période hivernale pour les motoneigistes Sergentois exclusivement. Rappelons que ce chemin public qui est adjacent à un terrain de la municipalité a déjà servi dans le passé de descente à bateau au tout début des années 40.

Finalement, la seule ombre au tableau concerne la réfection du chemin Tour-du-Lac Sud et soyez assurés que je comprends très bien vos récriminations sur le sujet. Ce dossier constitue à lui seul, une problématique fort complexe. Je vous réfère en cela au texte spécialement rédigé à cet effet dans le présent journal. D'ailleurs, j'invite tous celles et ceux qui le désirent à me contacter personnellement pour obtenir de plus amples informations eu égard à ce dossier

Enfin, selon nos disponibilités budgétaires nous comptons bien terminer l'installation de toutes les trappes à sédiment au cours de la prochaine année, comme prévu dans notre planification de 2005 et poser aussi du bitume sur certains autres chemins.

En terminant, je souhaite à vous tous et à vos proches mes meilleurs vœux à l'occasion de cette période des Fêtes et une bonne et heureuse année 2009.

François Garon
Maire suppléant

Rapport du maire sur la situation financière 2008

(lu le 17 novembre 2008)

En vertu de l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, le maire doit, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le quatrième et dernier rapport annuel du maire sur la situation financière de la Ville, pour ce mandat.

1. États financiers 2007

Le rapport financier vérifié sous la direction de monsieur Sylvain Potvin, comptable agréé, de la firme Bédard et Guilbeault, est une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2007. L'année financière 2007 s'est donc soldée par un surplus de recettes sur les dépenses de 87 103\$, portant le surplus accumulé non affecté à 172 022\$, lequel est plus amplement expliqué au tableau ci-après :

RECETTES	RÉEL 2007	BUDGET 2007
- Taxes	484 302 \$	470 600 \$
- Autres recettes de source loc.	17 866 \$	307 \$
- Transferts	27 747 \$	21 934 \$
- Services rendus	92 476 \$	67 275 \$
- Imposition de droits	29 304 \$	15 000 \$
- Amendes, intérêts, etc.	4 543 \$	3 527 \$
- TOTAL	656 238 \$	578 643 \$
DÉPENSES		
- Administration gén.	128 070 \$	134 393 \$
- Sécurité publique	88 486 \$	87 647 \$
- Transport	82 791 \$	90 556 \$
- Hygiène du milieu	129 431 \$	105 963 \$
- Aménagement, urb et dév.	66 641 \$	73 717 \$
- Loisirs et culture	52 669 \$	59 093 \$
- Frais de financement	919 \$	1 500 \$
- TOTAL	549 007 \$	552 869 \$
Remboursement de la dette	(766 \$)	(767 \$)
AFFECTATIONS		
- Surplus non affecté	0 \$	1 524 \$
- Surplus affecté	1 569 \$	0 \$
- Réserve financière et fonds rés.	(5 529 \$)	
- Activités d'investissement	(15 402 \$)	(26 531 \$)
-Surplus (déficit) de l'exercice	87 103 \$	

6

2. Indicateurs de gestion 2007

Notre Ville participe, avec le gouvernement du Québec, à la production d'indicateurs de gestion, tel que requis par le ministère des Affaires Municipales. Ces données sont publiques.

	2007
TRANSPORT ROUTIER	
VOIRIE MUNICIPALE	
Coût par kilomètre de voie	2 813 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	
Coût par kilomètre de voie	2 023 \$
SANTÉ FINANCIÈRE GLOBALE	
- <u>Pourcentage de taxation</u>	
- % de l'endettement total net à long terme	1.66 %
- % du service de la dette	0,03%
- Richesse collective par 100\$ d'évaluation	2.72 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
- Coût de la sécurité incendie par 100\$/évaluation	8 cents
HYGIÈNE DU MILIEU	
- Coût des activités liées aux déchets domestiques /résidence	33.54 \$
LOISIRS ET CULTURE	
- Coût des activités culturelles / habitant	15.67 \$
- Coût des activités récréatives /habitant	148.43 \$

3. Engagement de crédits

La ville est liée par des contrats et engagements qui se détaillent comme suit :

	2008	2009	2010
- Enlèvement de la neige	46 419 \$	78 500 \$	81 500 \$
- Cueillette des ordures	15 289 \$	26 460 \$	
- Site d'enfouissement	6 268 \$	11 180 \$	
- Incendie	42 400 \$	41 850 \$ (estimé)	
- MRC	25 302 \$	25 285 \$	
- Évaluateurs	12 744 \$	13 566 \$	
- Sécurité publique	53 848 \$	59 570 \$	
	202 270 \$	256 411 \$	

Un contrat de vidange de fosses a été octroyé à la firme Sani-St-Basile d'une tarification selon le nombre de gallons vidangé pour les années suivantes : 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009.

Rapport du vérificateur

La vérification comptable confirme la conformité aux principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Programme triennal d'immobilisations

Le dernier programme triennal d'immobilisations adopté en décembre 2007 prévoyait des immobilisations de 415 390 \$ échelonnés comme suit :

2008	183 752 \$
2009	65 248 \$
2010	103 000 \$

La programmation des années 2009-2010-2011 sera déterminée lors de l'adoption du budget 2009.

Le Conseil municipal concentre ses efforts sur les sujets suivants :

Qualité des eaux du lac – Comme vous le savez, notre première priorité est l'environnement. Avec l'adoption du règlement numéro

225 qui obligeait la renaturalisation des rives sur une profondeur de deux (2) mètres au 30 septembre 2007 pour les riverains du lac Sergent, et au 30 septembre 2008, pour les riverains des tributaires, nous avons encouragé ceux-ci dans cet important exercice en subventionnant l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent (APPELS) en vue de l'achat et de la distribution gratuite de milliers de plants accompagnés de conseils spécialisés en horticulture. Les opérations de renaturalisation 2007 et 2008 ont été généralement couronnées de succès. En plus d'être une première au Québec, à peu près tous les riverains visés se sont conformés au règlement et nous les en remercions.

Pour 2009, nous désirons terminer le travail en ramenant les échéances de renaturalisation de 2011 au 30 septembre 2009. D'ailleurs, ce soir, un règlement sera adopté en ce sens. La découverte de cyanobactéries (algues bleues) à la fin des saisons

2006, 2007 et 2008, nous poussent fortement dans cette direction. De plus, plusieurs riverains ayant déjà complété leurs travaux, il ne resterait que 1 749 mètres carrés à réaliser. C'est pourquoi, nous ferons un dernier effort en 2009 et, à cette fin, comme par les années passées, nous appuierons l'APPELS par l'octroi d'une subvention de près de 11 500\$.

Par ailleurs, quatre nouvelles trappes à sédiments ont été réalisées cette année, de sorte qu'on peut penser que les objectifs du Plan directeur de 2001 à cet égard pourront être entièrement complétés sous peu.

Ainsi, depuis 2005, votre Conseil municipal aura procédé à l'adoption et à la mise en application de nombreuses mesures environnementales :

- Règlement 218 obligeant les promoteurs immobiliers à effectuer des études environnementales et des travaux afin de limiter les apports de phosphores au lac;
- Règlement 220 interdisant les fertilisants biologiques;
- Règlement 224 concernant la protection du couvert forestier;
- Règlement 225 concernant la renaturalisation des rives du lac et de ses tributaires;
- Appui à l'APPELS pour l'achat et la distribution d'arbustes;
- Embauche en saison estivale d'un inspecteur spécialisé en environnement;
- Monitoring constant des eaux du lac;
- Aménagement de huit trappes à sédiments tel que recommandé par le Plan directeur en 2001;
- Harmonisation avec Saint-Raymond de la réglementation concernant la protection du couvert forestier;
- Promotion du compostage;
- Balisage du lac.

Urbanisme – Nous avons déjà mentionné qu'une révision de nos règlements d'urbanisme constituait aussi l'une de nos priorités. Déjà, de nombreux amendements (pensons notamment aux règlements 211 consacrant le droit du citoyen d'être entendu par le CCU, 213 concernant les cabanons, garages et abris à bois, 214 modifiant le règlement de dérogations mineures pour éliminer certaines restrictions inutilement gênantes pour les citoyens et 231 relativement à l'entreposage extérieur du bois de chauffage et aux entrées privées), ont été adoptés. Nous complétons cette réforme ce soir en présentant le Plan d'implantation et d'intégration architectural ainsi que les règlements de concordance. Ce projet permettra d'avoir les outils nécessaires pour mieux contrôler le développement en bordure du lac.

Il y a chaque année plusieurs nouvelles constructions sur notre territoire. Entre le 1er janvier et le 31 octobre 2008, 107 nouveaux permis ont été émis pour une valeur de travaux de l'ordre de 1 526 900\$ comparativement à 1 479 598\$ pour la même période en 2007.

Club nautique – Dans la foulée de la rénovation du Club nautique entreprise en 2005-2006, nous avons en 2007 refait la toiture de l'immeuble et sabler et vernir le plancher du rez-de-chaussée. En 2008, nous avons fait isoler l'entretoit et installer des portes d'acier neuves. Enfin, en 2009, comme nous prévoyons refaire la fenestration, je puis vous annoncer qu'en principe à la fin de l'automne prochain, notre objectif de rendre le Club nautique utilisable à l'année pourrait être réalisé¹. Ces travaux ont été et seront financés par notre subvention provenant du Pacte rural.

¹ sur réserve de la qualité de l'isolation des murs.

Égout collecteur – Avec le produit de notre redevance sur la taxe d'accise, nous avons payé les études nécessaires pour préparer le projet d'égout collecteur, soit 21 590\$. Ce projet a recueilli l'appui de près de 90% de nos citoyens lors des consultations faites en 2007. Une demande de subvention a donc été élaborée et déposée auprès du Gouvernement du Québec afin de couvrir environ 70% des coûts de ce projet évalué à dix (10) millions de dollars. Une réponse est anticipée sous peu. Par contre, nous déplorons le refus des citoyens des villes voisines, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Saint-Raymond, de s'y impliquer. Toutefois, nous espérons que l'exemple les fera changer d'idée.

Chemins – Dans le budget de 2008, nous avions prévu une somme de 150 000\$ pour la réfection du Chemin Tour du lac Sud. Puis, nous avons entrepris des négociations avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de régler un contentieux de 40 ans concernant la propriété de ce chemin. En effet, nous sommes dans la situation plutôt inusitée où notre Ville est propriétaire d'un chemin situé sur le territoire d'une municipalité voisine. Or, la Loi des cités et villes ne permet pas cette situation et il devient impératif de procéder à un règlement. Nous nous étions entendus avec notre voisine pour que chacun rénove la moitié du chemin. Ces travaux s'élèvent à environ 350,000\$ pour chacun. Aussi, avec seulement 150,000\$ en caisse, un règlement d'emprunt de 200,000\$ devenait indispensable. Cependant, cette initiative a été bloquée par la signature de 57 citoyens (ennes) sur le registre, nous forçant à reprendre l'ensemble du dossier. C'est pourquoi, les travaux de réfection n'ont pu être complétés en 2008 et nos citoyens auront à souffrir de l'état de ce chemin encore jusqu'en 2009, malgré certains travaux d'urgence effectués.

Nous avons repris les négociations avec Sainte-Catherine et une entente de principe est intervenue. Celle-ci reste à être confirmée par écrit, ce qui devrait être fait sous peu. Cette entente prévoit notamment l'harmonisation de la réglementation d'urbanisme afin de limiter le développement dans ce secteur et la présentation d'un projet de loi privée à l'Assemblée nationale du Québec durant l'hiver afin d'autoriser les travaux de réfection.

Administration municipale – L'année 2008 a été marquée par l'attribution d'un statut de permanence à notre directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que l'embauche d'un nouvel inspecteur municipal, en la personne de M. Guillaume Poulin. De plus, nous avons agrandi nos bureaux afin que les inspecteurs municipaux puissent travailler avec plus d'espace et de confort.

À ce propos, la vente de l'immeuble des Frères de la Miséricorde (Base de Plein Air) se fera sans doute en 2009. Au moins un projet sérieux est actuellement à l'étude. Se posera alors la question du maintien de nos locaux municipaux dans cet édifice.

La réalisation de notre site Internet a constitué une étape importante dans la mise en valeur de notre Ville et de ses institutions. Une attention particulière sera apportée en 2009 afin d'avoir une mise à jour rapide et efficace. Dans le même ordre d'idées, vous avez sans doute remarqué que la présentation graphique de notre bulletin municipal, Le Jaseur, a été améliorée en 2008. Nous entendons là aussi poursuivre nos efforts.

Loisir et culture – Au cours de l'année écoulée, le Conseil municipal a maintenu son appui à l'Association nautique en reconduisant la subvention annuelle de 25 000\$, ce qui a permis à cette dernière d'offrir encore cette année des services de qualité. De plus, nous avons annoncé en 2007 que les loisirs et la culture ainsi que l'embellissement de notre ville s'ajouteront à nos priorités pour la deuxième partie de notre mandat. C'est ainsi que nous avons accordé une subvention de 10 000\$ au Comité de loisirs et de culture qui s'est créé au sein de l'Association nautique à laquelle se sont ajoutés 3 000\$ pour l'amélioration des aires de jeux du Club. Ce comité a réalisé deux activités grand public en 2008, savoir l'hommage aux familles pionnières du lac Sergent et la Journée de la Famille ainsi que l'aménagement d'une piste de ski de fonds sur le lac. Tous se souviendront du succès de ces initiatives.

Sur le plan administratif, nous avons réussi en 2008 à encadrer les modalités d'attribution de subvention aux organismes locaux (Association nautique, l'APPELS et la Chapelle) dans une convention écrite. De plus, nous avons signé avec l'Association nautique une convention régissant les modalités d'occupation du club nautique. Ce contrat était en négociation depuis l'expiration du bail de l'Association en ... 1986. Ce faisant, de nombreux obstacles ont été éliminés ou contournés et je suis d'avis qu'un nouvel élan a été donné en matière de collaboration entre la Ville et l'Association.

En ce qui concerne la rampe de mise à l'eau, le fait d'avoir maintenu durant la saison estivale 2008, une permanence durant les fins de semaine a évité de nombreux problèmes.

Le dossier de l'embellissement de notre Ville n'est pas mort. En 2008, nous avons refait la végétation près du panneau de bienvenue et procédé à l'apposition de nombreux nouveaux panneaux de signalisation, notamment pour la chapelle et le club nautique. En 2009, nous entendons aller de l'avant et prendre plusieurs initiatives pour fleurir les espaces publics de notre Ville.

Symboles identitaires – En 2007, nous avons doté notre Ville d'un nouveau drapeau. Pour concrétiser cette décision, une cérémonie protocolaire de lever du drapeau a eu lieu le 20 juin dernier. À la même occasion, nous avons rendu hommage, dans le cadre du 400e anniversaire de la fondation de Québec, aux familles-souches du Lac Sergent. Cet hommage s'est traduit par une plantation d'arbres et sera commémoré en 2009, par l'apposition d'une plaque de bronze.

Les citoyens du Lac Sergent n'étaient pas peu fiers de célébrer en 2008 le 100e anniversaire de leur chapelle. La Ville n'a pas été passive dans cet événement, car elle a contribué à la hauteur de 12 500\$ sur deux ans à la campagne de levée de fonds, soit la moitié de l'objectif fixé. De plus, notre chapelle ayant été citée par le Conseil municipal, comme monument historique en 2002, je proposerai dans le prochain budget d'hausser notre contribution financière annuelle pour aider à l'entretien de ce bâtiment patrimonial. Je m'en voudrais de ne pas souligner deux initiatives importantes qui se sont réalisées depuis un an : l'illumination de la croix ainsi l'instauration d'une messe de minuit à la Chapelle.

Par-dessus tout, et au-delà de l'aspect financier, c'est la mobilisation citoyenne que nous venons d'évoquer, autour de nos institutions

et de nos activités qui nous réjouissent plus particulièrement. Un grand merci à toutes et tous qui ont rendu cela possible.

Situation financière 2008 – Notre surplus accumulé non affecté s'élevait au 31 décembre 2007 à 172 022\$. Au 31 octobre 2008, nous avons des recettes de 796 914\$ sur un budget initial de 751 592\$ et des dépenses et immobilisations de 570 943\$ sur un budget initial de 751 592\$. A cette date, le surplus s'élève donc à 225 971\$. À moins d'imprévu, nous devrions dégager un surplus au 31 décembre prochain. Enfin, notre Ville n'a aucune dette.

Rôle d'évaluation – L'année 2009 sera le troisième exercice d'application du rôle triennal. La proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de Lac-Sergent ont été déposés. Les résultats établis sont les suivants :

Proportion médiane :	90%
Facteur comparatif :	1.11

Notre richesse foncière collective passe de 51 045 600\$ à 51 818 000\$.

Rémunération des membres du Conseil – La rémunération annuelle du maire est de 6 000\$, tandis que les conseillères et conseillers reçoivent 2 500\$ par année. Une prime annuelle de 500\$ est octroyée au conseiller oeuvrant à titre de maire suppléant. De plus, le maire ou son représentant reçoit de la MRC de Portneuf, un montant de 154.50\$ pour chaque réunion du Conseil des représentants. Le maire a également droit à une allocation de 154.50\$ par réunion pour les trois commissions de la MRC sur lesquelles il siège, ainsi qu'une allocation supplémentaire de 38.73\$ par réunion à titre de président de l'une de ces commissions. Aussi, la rémunération du maire provenant de la MRC s'établira en 2008, à environ 7 000\$. Par ailleurs, le conseiller représentant la Ville de Lac-Sergent reçoit une allocation de 84,82\$ pour chaque réunion de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles. Le tiers de ces rémunérations est non imposable et sert d'allocation de dépenses.

La rémunération des membres du Conseil a été fixée par le règlement no. 243, adopté en conformité avec la Loi sur le traitement des élus municipaux, prévoyant que celle-ci est indexée selon le taux d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation pour le Canada déterminé par Statistiques Canada.

Denis Racine
Maire

Présentation du budget 2009

Discours du Maire

(lu le 15 décembre 2008 - Assemblée extraordinaire de l'adoption du budget 2009)

BUDGET MUNICIPAL 2009

FAITS SAILLANTS

LES SURPLUS :

- Notre surplus accumulé non-affecté des années financières antérieures à 2008 s'élèverait à 149 000\$;
- Le surplus anticipé pour l'année 2008 serait d'au moins 60 000\$;

LES REVENUS :

- Les revenus passent de 781 419\$ à 940 394\$, en équilibre avec les dépenses;
- La subvention sur le retour de taxe d'accise atteindra 97 414\$ (comparativement à 48 707\$ en 2008) et celle du Pacte rural sera de 12 086\$ (au lieu de 10 368\$);
- Aucune augmentation de la taxe foncière générale qui demeure à de 0,56\$/100\$, pour un total de 269 848\$;
- Les taxes de services passent de 519\$ à 582\$ par résidence, soit une hausse de 63\$. Normalement, l'augmentation du coût des taxes de services, notamment la taxe de déneigement qui passerait de 99\$ à 169\$, celle sur les matières résiduelles de 56\$ à 96\$, provoquerait une hausse de taxes de 126\$ par résidence, soit environ 10% du compte de taxes d'une résidence de valeur moyenne. Comme le climat économique pour 2009 risque d'être difficile pour les citoyens, le Conseil a jugé bon de temporiser l'impact de ces hausses en les limitant à 5% et en absorbant dans la taxe générale l'autre moitié des hausses de taxes.
- Pour une résidence moyenne évaluée à 100 000\$, le compte total de taxes est de 1 142\$.

LES DÉPENSES :

- Les subventions aux organismes communautaires sont maintenues ou augmentées. Ainsi, l'Association nautique recevra 26 500\$ au lieu de 25 000\$, le Comité Loisir et Culture aura 12 500\$ au lieu de 10 000\$, la Chapelle passe de 1 000\$ à 3 000\$, l'APPELS recevra 11 500\$ pour terminer la renaturalisation des rives du lac et de ses tributaires sur une profondeur de cinq mètres en 2009. Ces augmentations de subvention sont possibles par le fait que la Ville n'aura pas à subventionner en 2009 le Comité du Centenaire de la Chapelle (7 500\$ en 2008);
- Une somme de 200 000\$ est allouée à la réfection du Chemin Tour du lac Sud plus 12 500\$ pour les frais accessoires. Nous avons prévu dépenser dans ce dossier

en 2008 un montant de 150 000\$ dont 75 000\$ provenaient des surplus accumulés. Comme nous n'avons pu faire les travaux, le 75 000\$ est retourné au surplus. En majorant pour 2009 le budget de ces travaux à 200 000\$, nous nous devons nous approprier une somme de 118 166\$ aux surplus accumulés et de l'année 2008.

- 24 000\$ seront dépensés pour refaire la fenestration du club nautique, dont la moitié sera financée par notre subvention du Pacte rural;
- Des montants ont été prévus pour l'embellissement des lieux publics (5 000\$), l'entretien des sites et aires de jeux (6 000\$) et du club nautique (5 000\$), l'amélioration de la signalisation (1 500\$), et de l'éclairage de certaines rues (3 000\$) de notre ville ainsi que pour l'aménagement d'un stationnement pour neuf véhicules en face du terrain de balle (7 500\$).

PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS :

- Le plan triennal prévoit des dépenses en immobilisations de 248 000\$ en 2009, 75 000\$ en 2010 et de 118 000\$ en 2011. Le pavage de certaines rues (chemins du Parc, des Sous-Bois, du Ruisseau et de la Pointe) est programmé pour 2011 afin de tenir compte d'éventuels travaux en 2009 et 2010 pour la construction d'un égout collecteur, si éventuellement notre demande de subvention est acceptée par le ministère des Affaires municipales et des Régions. À cet égard, le plan ne tient pas compte du coût des travaux de réalisation de ce projet, vu l'incertitude quant à cette demande de subvention.

Denis Racine
Maire

Message de l'inspecteur municipal

L'hiver est déjà à nos portes, voici donc un rappel concernant le stationnement en période hivernale pour faciliter le déneigement des rues de la ville du Lac-Sergent. De nouveaux panneaux d'interdiction de stationner sur les rues de la ville sont maintenant installés à certains endroits stratégiques. Je vous rappelle qu'il est interdit de stationner un véhicule sur les rues de la ville pour la période du 15 novembre au 1 avril, et ce, pour améliorer la qualité du déneigement. La ville se verra autorisée à faire remorquer les véhicules fautifs. Concernant le déneigement des toitures, il est interdit de mettre la neige chez le voisin ou dans la rue. Le but de ce rappel est de faciliter la tâche des déneigeuses pour augmenter l'efficacité du déneigement sur tout le territoire de la ville du Lac-Sergent. Merci de votre collaboration !

Je vous rappelle également que la collecte des déchets et du recyclage se fait seulement aux deux semaines pour la période de la mi septembre jusqu'au début du mois de mai. Éviter de déposer les déchets au chemin plus de 24 heures avant la collecte des déchets pour éliminer les mauvaises surprises.

De plus, il est important de préciser que tous citoyens est responsable de l'entretien de son ponceau d'entrée privé. Pour éviter l'obturation des ponceaux et ainsi contrer les dégâts éventuels, il est primordial de bien nettoyer votre ponceau de toutes obstructions, car mieux vaut prévenir que guérir.

Je tiens également à vous informer que la ville du lac-sergent a déposée un avis de motion afin de modifier le règlement

225 concernant la renaturalisation des rives dans le but de devancer son échéancier pour atteindre son objectif de 5 mètres de bande riveraine renaturalisée d'ici le 30 septembre 2009, pensez y pour l'an prochain.

Par ailleurs, pour éviter les incendies, le ramonage des cheminées doit se faire une fois l'an pour les résidences permanentes chauffées au poêles à bois (au 2 ans pour celles au mazout) et pour les résidences saisonnières à tout les 5 (chauffé au bois) et au 10 ans pour celles chauffées au mazout.

Si vous avez l'intention d'effectuer des travaux sur votre propriété, demander préalablement à l'inspecteur municipal si un permis est requis et celui-ci pourra éventuellement vous accorder le permis désiré à l'intérieur d'un délai de 30 jours maximum, donc prenez vous à l'avance.

Pour toutes autres demandes informations, vous pouvez vous adresser à l'inspecteur municipal au 418-875-1083.

Guillaume Poulin
Inspecteur municipal



Vente de bacs roulants à déchets

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf vous informe qu'elle vend des bacs à ordures de format 360 litres (même format que le bac vert roulant à matières recyclables) au coût unitaire de 70,00\$ taxes incluses.

Comment s'en procurer un ? Il suffit de vous rendre à l'un des points de vente suivants:

- Lieu d'enfouissement sanitaire de St-Raymond, 590 chemin Bourg-Louis.
Téléphone : (418) 337-4330.
Heures d'ouverture pour la vente des bacs:
Du lundi au vendredi: 8h00 à 16h45.
- Poste de pesée du Lieu d'enfouissement sanitaire de Neuville, situé au 1304, Chemin du Site à Neuville (via la route 365).
Téléphone : (418) 876-2714.
Heures d'ouverture:
Du lundi au vendredi: 7h30 à 16h15.



COMITÉ DU CENT

Le Centenaire de la chapelle 1908-2008

C'est la messe de Noël qui viendra clore les activités du Centenaire de la chapelle Notre-Dame-de-la-Paix de Lac-Sergent.

Les membres du Comité du centenaire tiennent à remercier tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin au grand succès qu'ont connu toutes les activités organisées dans le cadre de cette année toute spéciale. Vos contributions en temps, en énergie et en argent ont démontré la vitalité de notre communauté et son attachement à sa chapelle.

Le Comité mettra fin à son mandat en janvier 2009 et remettra le bilan de ses activités et son bilan financier aux syndics de la chapelle. Et comme les différents travaux réalisés dans le cadre du Centenaire nous ont amené à examiner la chapelle de fond en comble, le Comité profitera aussi de l'occasion pour faire des recommandations aux syndics quant aux travaux de rénovation jugés prioritaires à court et à moyen terme.

Comme prévu, un tableau commémoratif sera confectionné et affiché à l'intérieur de la chapelle à l'été 2009. Il rappellera les activités du Centenaire et affichera les noms des personnes ayant contribué à la campagne de financement, campagne qui se termine le 31 décembre 2008.

Voici un rappel des activités dans le cadre du Centenaire:

- Publication et lancement de la belle Centenaire de madame Latouche;
- Installation et mise en fonction d'un système d'éclairage extérieur intérieur;
- Première messe de Noël à Lac-Sergent, avec crèche, en la direction de madame Mado, célébrant sergentois monsieur Simard;
- Installation d'un quai redonne terrain de la chapelle par le;
- Réfection du stationnement paysager du terrain de la chapelle;
- Réparation et peinture du toit de la chapelle et installation d'un sur la croix;
- Identification de la chapelle la porte centrale;
- Messe du Centenaire co-dirigée par Mgr Maurice Couture et l'abbé Leclerc assistés de trois prêtres, le père Michel Côté, le père et de l'abbé Luc Simard dans une chapelle décorée, agrémentée de chaises bleues, sous la direction de madame Jacqueline et d'une chorale formée par des sergentois et sergentoises.



TENAIRE DE LA CHAPELLE

s réalisées dans

t de l'ouvrage
onsieur Marcel

ction d'un sys-
nformatisé;

la chapelle de
horale sous la
Samson et du
eur l'abbé Luc

nnant accès au
lac;

nt et aménage-
a avant de la

clocher de la
jeu de lumières

le au-dessus de

ncélébrée par
bbé Paul-André

tres sergentois:
re Guy Simard

s une chapelle
ants par la cho-

le Québec sous
queline Brochu

pour l'occasion
es. La messe fut

suivie d'un vin d'honneur à la chapelle;

- Première exposition d'art (tableaux, vitraux, sculptures) à la chapelle avec vernissage en présence de monsieur Guy Lemieux responsable de l'exposition ainsi que de monsieur Richard Corriveau et de monsieur François Mercier respectivement président et directeur de la caisse de St-Raymond / Ste-Catherine;

- Deuxième messe de Noël à la chapelle de Lac Sergent célébré à nouveau par l'abbé Luc Simard;

- Réalisation d'un vidéo et d'un DVD réunissant les moments forts du centenaire, par monsieur Robert Desrosiers en collaboration avec la télévision communautaire de St-Raymond. Le vidéo et le DVD seront disponibles à la fin de janvier 2009 au coût de 20\$ l'unité. Vous pourrez vous les procurer en communiquant avec monsieur Desrosiers au numéro de téléphone suivant: 418-875-4142;

- Le comité tient à remercier madame Claudette Tremblay pour la générosité de son temps consacré à la mise en page de tous nos documents.

**Nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler à ce centenaire et vous remercions chaleureusement d'y avoir participé.
Le Comité organisateur**



(Extraits du Journal des débats de l'Assemblée législative du Québec, séance du 8 février 1921, Étude en comité par l'Assemblée législative du Bill 71 constituant en corporation la Ville du Lac-Sergent)

M. Hamel (Portneuf): M. le Président, je dois m'opposer, au nom des électeurs de mon comté, à l'adoption de ce bill. Les requérants sont des citoyens de Québec. Ils passent l'été au Lac Sergent. Ils ont toujours été bien traités par les municipalités qui leur donnent leur entière liberté. Mais cela ne leur suffit pas. Ils veulent se tailler une nouvelle municipalité en zigzag à travers les terres des cultivateurs. Ils veulent avoir le droit d'administrer leur ville à Québec, où ils résident. Le but de ces messieurs est de s'éviter de payer les taxes municipales et scolaires, et je crois que c'est là un mauvais précédent à créer. Les maires de mon comté voient d'un mauvais oeil ces morcellements de paroisse.

Je crois que ce bill cache une demande d'exemptions de taxes municipales et scolaires. Les municipalités ont de lourdes charges à payer pour l'entretien des chemins, etc. Il n'est que juste que nous laissions aux municipalités leur droit de prélever des taxes des gens de la ville comme des gens de la campagne, si les gens de la ville résident dans ces municipalités. Je n'ai aucune animosité contre les requérants de ce bill, mais je crois que s'ils veulent habiter sur les bords du Lac Sergent, ils doivent payer des taxes comme les autres.

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Je crois que les résidents ne prennent aucune des terres des cultivateurs dans la municipalité dont ils demandent l'incorporation. Ils

ne touchent pas au territoire voisin du leur. Les résidents de la ville apportent la richesse à la campagne. Que, par cette création, on fasse perdre une centaine de dollars de taxes aux municipalités de Saint-Raymond et de Sainte-Catherine, il me semble que ce n'est pas une affaire extraordinaire. Les requérants sont tous des citoyens de Québec qui ont des propriétés au Lac Sergent et qui veulent administrer leurs propres affaires. Je crois que l'on peut difficilement leur refuser cette faveur.

M. Sauvé (Deux-Montagnes): Qui administrera les écoles de la nouvelle municipalité?

L'honorable M. Galipeault (Bellechasse): Comme les résidents du Lac Sergent se trouvent dans deux municipalités, la question scolaire ne sera pas plus compliquée par le fait de la création d'une troisième municipalité. Les requérants ne demeurent au Lac Sergent, dans les municipalités de Saint-Raymond et de Sainte-Catherine, que deux ou trois mois par année. Est-il juste que l'on fasse payer à ces citoyens toutes les taxes des municipalités scolaires des deux villages où ils ne vont passer que deux ou trois mois? D'ailleurs, je vois que le nom de l'inspecteur général des écoles est au nombre des requérants. Il ne doit donc y avoir aucun danger à adopter le bill.

Un auteur dans notre milieu

Claude Phaneuf, personne active au Lac Sergent, publiera à titre personnel, en février prochain, un livre dont le titre est «Habiter en milieu naturel», Éditions MultiMondes. On pourra y voir plusieurs photos du lac Sergent et de ses environs. L'auteur y présentera dans un langage vulgarisé une documentation de base pour comprendre l'environnement campagnard et les bonnes pratiques pour y vivre un rêve durable. Le livre sera disponible au bureau municipal ou au 418-875-4717.

Le point sur l'état du chemin Tour du lac sud

Le chemin Tour-du-Lac Sud a été construit vers la fin des années 1970. Dès le départ, cette construction était entachée d'un problème juridique, car le tronçon entre la Route nationale 367 jusqu'à un peu avant le chemin Baie de l'île, est situé sur le territoire de Ville de Sainte-Catherine.

Or, la Loi des cités et villes interdit à une ville de posséder un chemin sur le territoire d'une autre ville. Le corollaire de cela est que nous ne pouvons pas dépenser pour l'entretien, l'amélioration ou la construction d'un tel chemin.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lac-Sergent a entrepris des pourparlers avec Ville de Sainte-Catherine pour régler le statut juridique de ce chemin. Déjà en 1982, alors que j'agissais comme conseiller juridique de notre Ville, j'avais fait des démarches à cet égard. De tout temps, la Ville de Sainte-Catherine a refusé de prendre à sa charge ce chemin ou même de contribuer à son entretien.

Pire, en 1992, Sainte-Catherine a autorisé un développement résidentiel (rues de la Source et l'Orée des Bois) en permettant au promoteur de construire des rues privées qui se branchent sur notre chemin et ce, sans notre autorisation. Le Conseil municipal de Ville de Lac-Sergent de l'époque n'a même pas réagi...

Le résultat de tout cela est que nous désirons ardemment réparer ce chemin et régulariser son statut juridique.

En 2008, suite à nos pressions, Sainte-Catherine a modifié sa position. Nous avons négocié une entente avec celle-ci à l'effet que chacune des deux villes réparerait la moitié du chemin, soit un coût de 350,000\$ pour chacune, et par la suite, Ville de Lac-Sergent lui céderait la propriété du chemin situé sur son territoire. Évidemment, l'aspect financier de cette entente nous intéressait car notre Ville ne dispose pas de ces 700,000\$ pour réparer le chemin dans son entier.

Nous avons inscrit dans notre budget 2008 une somme de 150,000\$. Il manquait donc une somme de 200,000\$ que nous devons emprunter. Nous avons donc adopté un règlement d'emprunt de 200,000\$ pour aller de l'avant. Ce règlement d'emprunt de 200,000\$ et l'entente avec Sainte-Catherine nous évitait d'avoir à supporter la totalité des frais, ce qui aurait nécessité de devoir emprunter 550,000\$.

Or comme vous le savez, tout règlement d'emprunt est soumis à une signature de registre, puis à une procédure référendaire, si le nombre de signataires du registre dépasse le nombre fixé par la loi. Ce nombre était de 54.

57 personnes (dont seulement trois habitaient sur le côté sud du lac) sont venues signer le registre, bloquant ainsi la procédure. Dès lors, le Conseil avait le choix de reprendre le dossier à zéro ou aller en référendum avec les coûts que cela entraîne et les chances que le projet soit battu.

Nous avons donc convoqué tous les citoyens à une assemblée d'information le 14 juillet pour expliquer les problèmes que nous rencontrons, notre démarche et écouter les commentaires des participants. Suite à cela, nous avons opté pour la première

solution et avons retiré le règlement d'emprunt pour reprendre les négociations avec Sainte-Catherine.

Nous en sommes venus à une entente de principe (qui reste à être signée) qui fera que les deux villes harmoniseront leurs règlements de zonage dans le secteur pour limiter le développement (une des préoccupations des opposants), que nous présenterons ensemble cet hiver un projet de loi privé à l'Assemblée nationale afin de nous permettre de faire les travaux, travaux qui devraient s'exécuter à l'été 2009, à moins d'anicroches.

Nous avons prévu dans notre budget 2009, les sommes requises pour faire les travaux.

D'ici là, nous avons procédé à deux reprises, aux réparations les plus urgentes pour éviter le pire aux citoyens. Cependant, nous sommes conscients que celles-ci ne sont pas parfaites, car elles se détériorent rapidement. Nous croyons toutefois qu'avec la neige et la glace, l'état du chemin sera acceptable pour l'hiver.

Il s'agit d'un dossier difficile qui ne fait pas nécessairement l'unanimité. Aussi, nous croyons avoir agi dans le meilleur intérêt des citoyens de notre Ville. Et ce meilleur intérêt passe par la réfection complète du chemin et ce, peu importe laquelle des deux villes possède le titre de propriété. De toute façon, la loi actuelle est formelle quant à nos pouvoirs et notre droit de dépenser pour ce chemin. Au surcroît, nous ne pouvons évidemment pas régler en matière d'urbanisme, sur l'utilisation des terrains qui bordent ce chemin. Seul Sainte-Catherine possède ce pouvoir et nous ne pouvons que tenter de négocier une harmonisation de notre réglementation.

Enfin, je n'ose imaginer les conséquences du fait que la Ville de Lac-Sergent cesse d'entretenir ce chemin et qu'il soit laissé à l'abandon. Nous n'aurions alors d'autre choix que de le fermer.

Il devient donc impératif qu'une loi de l'Assemblée nationale du Québec soit adoptée et qu'une entente soit signée avec Sainte-Catherine pour que ce chemin soit réparé de façon durable.

Je m'excuse des incon vénients que cette situation vous cause. J'ai besoin de vous et de votre appui pour mener à bien ce dossier et ne pas nous laisser divertir par quelques opposants. Je ferai donc appel à votre solidarité dans les prochains mois.

Denis Racine
Maire

Comité consultatif d'urbanisme

Benoît Gagné, président du CCU



Chers citoyens et chères citoyennes,

Un nouveau membre s'est joint au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), M. Jean Lachance, en remplacement de madame Françoise Bérubé qui nous a quittés pour aller accomplir une mission à Corail en Haïti. Le comité et moi la remercions de sa généreuse participation au sein du Comité et nous lui souhaitons bonne chance pour cette œuvre humanitaire.

Monsieur Jean Lachance travaille comme gérant général chez Lunetterie Marchand. Il vient compléter les membres du CCU, donc Mme Johanne Tremblay Côté, M. Jean-Marc Robitaille, M. Raynald Parent et M. Benoit Gagné.

Nous sommes à l'étude d'un nouveau règlement le «Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A)». Les objectifs et les critères d'un P.I.I.A. sont incorporés dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et viennent suppléer les normes du Règlement de zonage 122 de la Ville de Lac Sergent.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Voici pour l'année 2008, les activités que les membres du Comité et l'inspecteur municipal ont examinées:

étude de différentes réglementations
dossiers que le conseil nous a confiés
pour recommandation
dérogations mineures
approbation de différents permis .

Demandes de dérogation mineure	2
Permis de construction	12
Permis de rénovation	14
Permis de réparation	17
Permis d'installation de fosses septiques	12
Permis de lotissement	39 terrains
Permis de coupe d'arbres	15
Permis pour feux	3

L'évaluation de ces travaux sont pour l'année 2008 **1 526 900 \$** et les demandes de permis s'élevèrent à **3 465 \$**.

Benoît Gagné, président
Comité consultatif d'urbanisme

Association pour la protection de l'environnement du Lac Sergent

16

Un été de pluie, pas très chaud mais encore riche en événements environnementaux au lac Sergent. Encore une fois, Ville de Lac-Sergent a répertorié plusieurs sites de pollution par des **coliformes fécaux**. Plusieurs tests ont été faits et des correctifs ont été apportés à quelques fosses septiques. L'APPELS a distribué quelque 3 000 plants pour renaturaliser les rives des tributaires sur 2 mètres et pour poursuivre les travaux sur les rives du lac. Plusieurs citoyens ont participé à cette action en mai. Deux débats ont été tenus au cours de l'été. L'APPELS y donnera suite en 2009. Une campagne de sensibilisation bien orchestrée s'est tenue au printemps par la distribution d'un Guide de bonnes pratiques, des articles dans les journaux régionaux et une émission à la TV communautaire. Cinq panneaux ont livré les messages de bonnes pratiques aux résidents et aux visiteurs dans autant de secteurs du lac.

Tous ont remarqué la multiplication vertigineuse du **myriophylle à épi**. Nous avons aussi remarqué l'installation de **roseau commun**

dans des fossés à proximité du lac.

À la fin septembre, nous avons eu un épisode important de prolifération de **cyanobactéries**. Plus de 100 000 cellules/ml et des toxines ont été répertoriés. Ceci nous indique que notre lac se dégrade encore. Nous devons poursuivre nos actions pour maintenir la santé de notre lac et la valeur de nos propriétés.

Renaturalisation 2009

La Ville de Lac-Sergent a évalué les besoins pour compléter le travail de renaturalisation sur 5 mètres le long des rives des tributaires et du lac. Il reste 1 749 m² à renaturaliser chez 94 propriétaires. Pour la moitié des cas, il manque moins de 10 arbustes

(un arbuste/m²). Il y a deux cas qui nécessitent plus de 125 plants pour compléter le travail. Quelques propriétaires qui avaient réalisé leur premier 2 mètres doivent faire des correctifs. C'est un aspect important à considérer dans le plan de lutte aux cyanobactéries. Tous les propriétaires concernés recevront une lettre personnelle en février pour les informer de la situation chez eux. Les procédures pour se procurer les plants seront précisés à ce moment là. Ce sera la dernière année pour profiter des achats de groupe. L'APPELS NE REPRENDRAS PAS CE PROGRAMME EN 2010.

Résultats des tests 2008

Avertissements : les résultats sont préliminaires puisque nous faisons affaire avec le **Réseau de suivi volontaire des lacs** du MDDEP (RSV). Un rapport global et détaillé nous sera acheminé en février 2009.

Comme en fait foi le **tableau 1**, à la fin août, le lac a atteint l'anoxie à 6 mètres de profondeur. Ceci indique que les poissons qui y vivent ont dû aller vers la surface (maskinongé) et qu'il y a certainement eu un relargage de phosphore contenu dans les sédiments. Pendant tout l'été, l'eau a été très brune due à la présence de plus de matières humiques causés par le lessivage occasionné par les pluies importantes. La transparence de l'eau mesurée au disque de Secchi sert à mesurer les matières en suspension dans l'eau (MES). Au-dessus de la fosse, elle a oscillé entre 2,5 et 2,8 mètres, ce qui est très peu, indiquant beaucoup de MES dans la colonne d'eau (plancton et particules fines) tout au long de l'été.

TABLEAU 1 : température et oxygène			
24 août 2008, 14h00			
26°C, soleil, Vent SO 20-30k/h			
	Eau très brune		
Secchi	2,6 m		
Profondeur	Temp	Oxygène dissous	
	(°C)	mg/l	%
0,0	22	9	99
0,5	22	9	100
1,0	22	9	100
1,5	22	9	99
2,0	22	9	100
2,5	22	9	99
3,0	22	9	98
3,5	19	8	92
4,0	19	8	88
4,5	17	6	66
5,0	16	4	36
5,5	15	1	8
6,0	15	0	2
6,5	14	0	2
7,0	14	0	1
7,5	14	0	1

TABLEAU 2 : phosphore et chlorophylle a		
Date Échantillon	Analyse	Résultat (µg/l)
05-26	Chlorophylle a	3.3
05-26	Phosphore total	5.6
06-17	Chlorophylle a	12
06-17	Phosphore total	7.0
07-22	Chlorophylle a	4.2
07-22	Phosphore total	9.0
08-24	Chlorophylle a	6.3
08-24	Phosphore total	12
09-22	Chlorophylle a	7.6
09-22	Phosphore total	11

LE **TABLEAU 2**, PRÉSENTE LES ANALYSES DE PHOSPHORE ET DE *CHLOROPHYLLE A*. LE PHOSPHORE SEMBLE AVOIR UNE CONCENTRATION BASSE COMPARATIVEMENT AUX DONNÉES DES ANNÉES DERNIÈRES. CEPENDANT, NOUS PENSONS QUE LA PROLIFÉRATION DE *MYRIOPHYLLE À ÉPI* A EU UN EFFET DE CAPTAGE. LA *CHLOROPHYLLE A* EST LE PIGMENT LE PLUS IMPORTANT DANS LA MASSE DE PHYTOPLANCTON (MICROORGANISMES QUI VIVENT ENTRE DEUX EAUX). DES VALEURS SUPÉRIEURES À 6,5 INDIQUENT UN LAC EUTROPHE (VIEILLISSANT).

TABLEAU 3 : Test de brassage de sédiments					
	Avant brassage	Après brassage	6h après brassage	Après brassage	6h après brassage
	µg/L	µg/L	µg/L	%	%
<i>Concentration phosphore trace (LDM 0.6µg/L)</i>					
Baie Nord, sud de la charge (en face de Denis Pacaud)	5.0	28.0	8.4	560	168
Baie Ouest (au sud de la Pointe à Goulet)	6.0	13.0	6.5	217	108
Eau de surface à la fosse (référence)	4.7	Test effectués le 26 mai 2008			APPELS 2008

Au printemps, nous avons effectué des tests de brassage de sédiments par une hélice de bateau à moteur. Les résultats du **tableau 3**, indiquent clairement l'influence des moteurs dans le relargage du phosphore des sédiments. Les scientifiques corroborent nos données pour un lac comme le nôtre dont les sédiments sont fins. Ce n'est pas qu'une question de vitesse de croisière dans le littoral

mais aussi l'angle du pied du moteur qui ne doit pas être dirigé vers le fond. Le respect du balisage établi par Ville de Lac-Sergent est un premier comportement à adopter pour minimiser le relargage de phosphore dans la colonne d'eau qui profite aux plantes aquatiques et aux cyanobactéries.



Mot du commodore

de l'Association Nautique du lac Sergent

À tous les Sergentois et les Sergentoises, ainsi qu'à tous les jeunes du lac, je désire souhaiter de joyeuses Fêtes et beaucoup de plaisir et de santé tout au long de la prochaine année.

Je serai à nouveau cette année, à mon poste de commodore avec une équipe formidable d'officiers ainsi qu'un capitaine sans pareil. Officiers et capitaine! Eh oui, cela peut vous surprendre quelque peu, mais c'est en ces termes que fut fondée, le 4 juillet 1909, l'association aquatique du lac sergent! Cent ans plus tard, nous sommes encore présents pour organiser les régates mais aussi des activités très plaisantes pour toute la communauté. Je crois que l'année 2009 sera particulièrement intéressante pour chacun. Après plus de cent ans, l'arrimage entre notre municipalité et notre association nautique est excellent. Monsieur Royer, conseiller aux loisirs ainsi que les autres conseillers et Monsieur le maire Denis Racine sont vraiment collaborateurs. Il est très agréable de travailler et de bâtir

avec ces personnes et je tenais à le souligner. Comme commodore, je fais le souhait que l'année 2009 s'ouvre à nouveau sur une collaboration grandissante et participative du plus grand nombre possible de personnes. Nous pourrons ainsi à notre tour bâtir pour que dans cent ans, malgré l'évolution et les changements, nos petits enfants puissent encore se souvenir et savourer ensemble au présent, cette belle communauté qu'est le lac Sergent.

Au plaisir de vous rencontrer tous et chacun au souper du centième commodore, le 27 juin 2009!

C'est un rendez-vous!

Denis Verret
Commodore

Offre d'emploi au club nautique pour la saison estivale 2009

Tous ceux qui désireraient postuler ou connaître la liste des emplois disponibles au club nautique pour l'été 2009, vous pouvez consulter le site Internet de la ville du lac Sergent à partir du 15 janvier sous la rubrique divers, section « emplois », au www.villelacsargent.com ainsi que sur le site de l'association nautique, au www.lacsargent.com.

Important - important - important - important

RECHERCHÉ

Dans le cadre du 100^e anniversaire de l'Association Nautique du Lac Sergent en 2009, nous recherchons des photos de quelques anciens commodores.

Par la même occasion, la Ville désire compléter ses archives en obtenant une ou des photos des anciens maires suivants : Robert Côté, Lucien Plamondon, Germain Gastonguay, J. Arthur Verreault, Émile Dion, Jean-François Pinet, H. Paul Cantin et Zéphirin Paquet.

1912 = Albert Thibodeau
1913 - 1923 - 1926 - 1927 = Alex J. Laliberté
1915 = A-E. Francoeur
1917 = Raoul Boissoneault
1918 = Arthur Samson
1925 - 1928 - 1929 = Dominique Delisle
1930 = Jean-Marie Landry
1931 = Guy Casault
1932 = H.-Eudore Gauthier
1933 = P.-André Robitaille
1944 - 1945 = Alfred-F. Mercier
1949 = Armand Blouin
1957 = Hector Poitras
1958 = Lucien Faguy



Pneus d'hiver obligatoires

Chers citoyens et chères citoyennes,

La Sûreté du Québec tient à vous informer que le 15 décembre prochain entrera en vigueur la nouvelle réglementation sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale.

Une nouvelle infraction au code de la sécurité routière (art. 440.1) prévoit qu'il est dorénavant interdit de circuler avec un véhicule de promenade ou taxi sans pneus d'hiver et ce pendant la période comprise entre le 15 décembre d'une année et le 15 mars de l'année suivante.

Or quiconque sera pris en défaut sera passible d'une amende de \$200.00 en plus des frais de \$74.00 qui s'y rattachent.

Aussi certaines exceptions ont été prévues (Ex. achat de véhicules neufs, voyageurs vers la Floride « Snowbird »...). Nous vous invitons donc à contacter la Société d'Assurance Automobile du Québec au 1-800-361-7620 pour en savoir davantage car ce sont eux qui délivrent les certificats d'exemptions et qui en régissent les termes et conditions.

Nous profitons également de l'occasion pour vous rappeler que l'utilisation des pneus à crampons est permise du 15 octobre au 1er mai de l'année suivante.

Sgt André Côté
Superviseur de relève
andre.cote@surete.qc.ca

Quotes-parts 2009

Aux citoyens, citoyennes, entreprises et institutions des municipalités de : Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Donnacona, Fossambault, Lac Sergent, Lac Saint-Joseph, Neuville, Notre-Dame-de-Montauban, Pont-Rouge, Portneuf, Rivière-à-Pierre, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Saint-Alban, Saint-Basile, Saint-Casimir, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Gilbert, Saint-Léonard-de-Portneuf, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Raymond, Saint-Thuribe, Saint-Ubalde et la MRC de Portneuf pour les T.N.O.

Les vingt-quatre municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf paieront en 2009 un total de 4 879 480 \$ en quotes-parts. Il s'agit d'une importante augmentation de 14,8%. C'est une hausse globale de 630 760 \$ en comparaison avec les quotes-parts 2008. Nous sommes certainement en droit de nous demander le pourquoi de cette hausse et c'est précisément l'objet de ce communiqué d'aujourd'hui.

D'abord, je vous rassure en vous disant qu'une grande partie de cette augmentation pour 2009 était prévue depuis des années et qu'à moins d'un imprévu majeur, nous serons assujettis à une croissance normale pour les prochaines années.

Pour répondre aux exigences de la nouvelle loi québécoise en environnement, nous devons fermer le site de Saint-Raymond et transformer notre site de Neuville afin de le rendre étanche selon les nouvelles normes. Pour ce faire, nous avons dû creuser une tranchée équivalente à plus de deux terrains de football, y installer des membranes multiples qui nous coûtent plus de 100 \$ le mètre carré ainsi qu'un système de collecte et de pompage des eaux souterraines provenant de l'exploitation du site. Comme les autres Régies et villes de la province, nous avons fait nos devoirs et serons prêts à opérer pour la date limite du 19 janvier prochain.

Vous aurez compris que les travaux pour cette transformation coûtent cher et nous avons donc investi plus de

3 000 000 \$ dans ce projet. La quote-part pour l'enfouissement des matières résiduelles augmente donc ainsi de 213 950 \$ en raison du remboursement annuel en capital et intérêts du service de la dette.

La quote-part pour la collecte et le transport des matières résiduelles a dû être augmentée de 300 000 \$. Cette dépense additionnelle s'explique par la hausse du prix du carburant (+ 184 000 \$), par la hausse de 2,14 \$ la tonne métrique pour le coût du transport dû à la fermeture du lieu d'enfouissement de St-Raymond (+ 60 000 \$) ainsi que par la hausse du contrat de 65,00 \$ à 67,00 \$ la tonne métrique (+ 56 000 \$). Les coûts pour la collecte et le transport des matières recyclables est passé de 220 \$ à 222 \$ la tonne métrique (+ 116 810 \$). Voilà donc ce qui résume l'augmentation de 2009.

C'est bien joli tous ces chiffres, mais comment mesurer la performance de votre Régie ? Après la transformation du site de Neuville, la fermeture du site de St-Raymond et les hausses des coûts des contrats et du carburant, la tarification pour notre Régie s'établit à 51,00 \$ la tonne métrique. Il s'agit d'un des plus bas tarifs en comparaison avec les autres lieux d'enfouissement déjà transformés comme le nôtre. Le tableau joint vous donne une comparaison intéressante.

Tarification des lieux d'enfouissement technique		Tarifs (\$/tm)	
GESTIONNAIRE	MUNICIPALITÉ DESTINATAIRE	Membres	Clients
Centre du Québec et Estrie			
Service Sanitaire Gaudreau inc.	St-Rosaire	71,79 \$	
Chaudière-Appalaches			
Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud	St-Côme-Linière	89,00 \$	97,00 \$
MRC Lotbinière	Lotbinière	89,60 \$	
MRC Bellechasse	St-Lazare	72,15 \$	
Capitale-Nationale			
MRC Charlevoix-Est	Clermont	120,00 \$	
Ville de Québec	St-Joachim	97,47 \$	
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf			
Bas-St-Laurent /Gaspésie			
Ville de Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	45,00 \$	45,00 \$
Ville de Gaspé	Gaspé	100,41 \$	180,41 \$
Mauricie			
Régie de gestion des déchets de la Mauricie	Champlain	36,91 \$	40,00 \$
Régie de gestion des déchets de la Mauricie	St-Etienne-des-Grès	36,91 \$	40,00 \$

Cette année, nous avons entrepris une étude complète et détaillée qui nous a permis d'élaborer une formule juste et équitable pour établir le tonnage de matières résiduelles pour chaque domicile, chaque chalet, chaque industrie, chaque commerce et chaque institution sur le territoire que nous desservons.

Comme président de la Régie, je n'ai aucun droit de regard sur la redistribution du compte de taxes aux citoyens, aux industries, aux commerces et aux institutions sur le territoire. Mais comme élu municipal, je peux vous affirmer qu'un camion passe devant votre porte près de 70 fois par année pour ramasser les matières résiduelles, nous avons su maintenir un coût plus que raisonnable. Pour environ 3,00\$ par semaine, on vous débarrasse de vos ordures et on ramasse les matières à recycler. C'est l'équivalent de deux cafés par semaine. Pour bien des citoyens, le coût annuel de la « taxe des vidanges » est nettement inférieur à ce qu'il vous en coûte pour faire déneiger votre entrée l'hiver, ou couper votre gazon l'été.

Nous sommes fiers d'offrir un service gratuit pour les citoyens qui viennent porter leurs matériaux secs directement aux centres de transbordement de Saint-Alban et de Saint-Raymond ainsi qu'à l'Éco-centre de Neuville.

J'espère que ces renseignements sauront vous informer et sachez que nous serons heureux de répondre à toutes questions que vous voudrez nous soumettre. N'hésitez donc pas à nous écrire aux adresses postales et courriel suivantes : RRGMRP, 2 rue St-Pierre, Pont-Rouge G3H 1W1 ou à info@rrgmrp.com. Je vous invite également à visiter notre site Internet à l'adresse www.laregieverte.ca

Je profite de l'occasion pour souhaiter à tous et à toutes une très joyeuse période des Fêtes.

Bernard Gagné, Shannon
Président de la RRGMRP

Envoi du compte de taxes 2009

La distribution des comptes de taxes s'effectuera à compter du 27 janvier 2009. Cette année encore, il vous sera possible de payer en quatre versements :

- 27 février 2009;
- 15 avril 2009;
- 1 juin 2009
- et 1 septembre 2009

Pour toute question sur un compte reçu, pour prendre une entente de paiement ou pour toute autre interrogation, communiquer avec moi au 875-4854. **Soyez assuré de ma disponibilité à bien vous servir !**

Séances du conseil municipal

Troisième lundi de chaque mois 19h30 Base de Plein Air 4 Saisons
Juillet et août Club Nautique

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi: 9H00 À 16H30 Vendredi: 9H00 À 16H00

Vous pouvez en tout temps laisser un message sur le répondeur de la ville, nous vous retournerons votre appel dans les plus brefs délais.

POUR TOUTE URGENCE; COMPOSER LE 9-1-1.

Vidange de fosses : composer le 875-4854 en laissant vos coordonnées ou bien contacter directement le service sanitaire Sani-St-Basile au numéro sans frais : 1-877-533-2775.

Comment nous rejoindre ?

1149, chemin Tour-du-Lac Nord
Ville de Lac-Sergent (Québec) GOA 2J0
Tél. : 418 875-4854 / télécopieur : 418 875-3805
Courriel : lac-sergent@bellnet.ca
Site internet : www.villelacsergent.com



Autobus vers Québec

Départ de **Saint-Raymond, Saint-Basile et Pont-Rouge**

Arrêts possibles : **Place Laurier, CHUL, terminus d'autobus de Sainte-Foy**

12 \$ Aller-Retour

Jeudi 11 décembre
Mercredi 14 janvier
Jeudi 12 février
Mercredi 11 mars
Jeudi 16 avril
Mercredi 6 mai
Jeudi 4 juin

Réservation obligatoire
418-329-3686

The poster features a central white box with a grey border, containing text and a small illustration of a bus. A starburst graphic highlights the price of 12 dollars for a round trip. The dates of the bus trips are listed on the right side of the box. The background of the poster is grey with a white geometric pattern.

Avis important à la population

Fin des activités d'enfouissement sanitaire au site de St-Raymond

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), gestionnaire du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Raymond depuis janvier 2005, désire faire le point sur les activités d'exploitation du lieu d'enfouissement sanitaire.

Suivant le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles édicté par le gouvernement du Québec et entré en vigueur depuis le 19 janvier 2006 (Loi 107), la Régie doit **obligatoirement** fermer le site de Saint-Raymond au plus tard le 19 janvier 2009. Car à partir de cette date, tous les lieux d'enfouissement sanitaire qui ne comporteront pas de cellule étanche devront obligatoirement fermer. Une cellule étanche consiste en l'installation de membranes synthétiques afin de capter et traiter le lixiviat (liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets).

Cependant, un centre de transfert continuera d'être en opération. Le fonctionnement sera alors le suivant : Les citoyens auront accès à des conteneurs mis à leur disposition sur place dont certains sont déjà installés. Les citoyens devront déposer les matières qu'ils apportent dans le conteneur approprié. Les déchets domestiques seront interdits.

Les matières acceptées seront:

Le papier et le carton, les branches et les résidus d'émondage, le bois de construction et les autres matériaux secs (résidus de construction et de rénovation), les métaux ferreux et non-ferreux et les résidus domestiques dangereux (peintures, huiles, solvants, vernis, bouteilles de propane expirées, produits d'entretien ménager, etc.) ainsi que les pneus sans jante. Cette liste est cependant sujette à changement.

Le service sera **gratuit** pour tous les citoyens selon les conditions suivantes:

- Être citoyen d'une municipalité desservie par la RRGMRP ;
- Le volume de matière apporté par visite doit être inférieur à 3 mètres cubes ;
- Effectuer le tri dans le conteneur approprié.

Des frais seront applicables si le volume excède 3 mètres cubes par visite et pour le service de trieur si les matières n'ont pas été triées par le citoyen.

Note importante :

L'accès au centre de transfert de St-Raymond sera réservé à l'usage exclusif des citoyens. Les **entrepreneurs et commerçants** devront toutefois se rendre directement à l'Éco-centre de Neuville, situé au 1310 chemin du Site (via la route 365).

De plus amples informations vous seront transmises au cours des prochains mois.

Pour en connaître davantage sur la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, visitez www.laregieverte.ca.

Services Matrec inc
(418) 268-4816

Horaire des collectes 2009
Lac Sergent

D = Déchets
S = Sapins
F = Herbes et feuilles
R = Recyclage

M = Objets volumineux (Monstres)

Janvier 2009

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
		D R				
11	12	13	14	15	16	17
			S			
18	19	20	21	22	23	24
		D R				
25	26	27	28	29	30	31

Février 2009

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
		D R				
15	16	17	18	19	20	21
		D R				
22	23	24	25	26	27	28

Mars 2009

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
		D R				
15	16	17	18	19	20	21
		D R				
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				
		D R				

Avril 2009

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	
			D R			

Mai 2009

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
		D				
10	11	12	13	14	15	16
		D R				
17	18	19	20	21	22	23
		D M				
24	25	26	27	28	29	30
		D R	F			
31						

Juin 2009

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
		D				
14	15	16	17	18	19	20
		D				
21	22	23	24	25	26	27
		D R				
28	29	30				
		D				

Juillet 2009

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
			D			

Août 2009

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				
			D			

Septembre 2009

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	
	D R					
6	7	8	9	10	11	12
		D				
13	14	15	16	17	18	19
		D R				
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			
		D R				

Octobre 2009

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
		D R				
18	19	20	21	22	23	24
		F				
25	26	27	28	29	30	31
		D R				

Novembre 2009

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
		F				
15	16	17	18	19	20	21
		D R				
22	23	24	25	26	27	28
		F				
29	30					
		D R				

Décembre 2009

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31